

S U L L E N S



MODIFICATIONS

PLAN 1:2500

SEULS LES AMENDEMENTS ADOPTÉS PAR LE CONSEIL COMMUNAL SONT MIS À L'ENQUÊTE COMPLÉMENTAIRE

Plan établi sur la base des données cadastrales du 13 mai 2025 fournies par le bureau
ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA – 1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par l'ingénieur géomètre breveté, Sébastien Hämmerli.

Le Signature :

Enquête complémentaire post-adoption

Cinq parcelles (89, 792, 793, 794 et 762) repassent de zone agricole – telles que présentées à l'enquête publique du 2 septembre au 2 octobre 2023 – à zone de villas (faible densité) et de Perroset et une partie de parcelle (118) repasse de zone agricole à zone village, selon les amendements acceptés par le Conseil communal de Sullens, dans sa séance du 8 mai 2025.

Un troisième amendement qui consiste à mettre en Aire de prolongement du vieux village les parties des parcelles 110 et 112 actuellement en zone mixte d'utilité publique et de verdure a aussi été adopté par le Conseil communal le 8 mai 2025.

L'ingénieur géomètre breveté
Aménagiste art. 3 LATC

Régis Courdesse



ALPHA-GEO - Ingénieurs et Géomètres SA
DT n°5501-010 - Echallens, le 1 octobre 2025

1:2500
Mensurations graphique numérisée et numérique
Source : Géodonnées Etat de Vaud du 13.05.2025